DLP 31-5-63 213150

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél.: 72-58-72).
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

I5 Francs

N° 32 - I3ème supplément

Ministère de l'Agriculture
Station Régionale d'Avertissements Viticoles
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de MONTPELLIER

Montpellier le 30 Mai I963

NOTE n° 5

MILDIOU - Les pluies orageuses parfois violentes qui ont lieu depuis quelques jours, s'abattent sur un vignoble pratiquement indemne de Mildiou, mais aussi, très peu protégé.

Les rares foyers déjà signalés dans le Gard et dans l'Hérault et ceux qui n'ont pas encore été découverts, peuvent - à la faveur de pluies répétées mais imprévisibles - provoquer des manifestations localisées de la maladie qu'il conviendrait d'éviter par l'exécution d'un traitement.

Les vignes gelées dont le feuillage - quand il existe - est souvent très près du sol sont plus exposées que les vignes normales.

Leurs repousses, très fragiles au point d'insertion sur le vieux bois, demandent à être palissées avec précautions ; on peut aussi les rabattre à quelques yeux à partir de la base, afin de leur donner une plus grande résistance à l'action du vent.

MALADIE BACTERIENNE DES VIGNOBLES DE GRENACHE - L'examen de rameaux de Grenache adressés par le poste de Cosprons - Port-Vendres , à la Station d'Avertissements Viticoles de Montpellier, a révélé la présence dans ce vignoble de souches atteintes de la maladie dite "des Alicantes".

Le rabougrissement et la mort de certains bras sont les conséquences d'altérations causées par des bactéries vivant dans la souche. Ces dégâts n'ont aucun rapport avec les gelées d'hiver.

En cas de doute, le diagnostic peut notamment être établi sur envoi d'échantillons à l'Ecole d'Agriculture de Montpellier.

La lutte d'ordre prophylactique consiste en hiver à tailler d'abord toutes les souches plus ou moins atteintes, puis les souches saines, et à n'utiliser au moment du greffage que des bois provenant de régions indemnes de ces bactéries.

I963 28 Le badigeonnage des plaies, avec une solution de sulfate de cuivre à IO % , effectué immédiatement après la taille pratiquée en automne, est déjà connu comme très efficace sinon curatif des effets de cette maladie.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P34